



APPRENTISSAGE
FORMATION CONTINUE

• LICENCE du CNAM* GESTION des ORGANISATIONS • CS TECHNICIEN CONSEIL EN COMPTABILITÉ et GESTION AGRICOLES

*Conservatoire National des Arts et Métiers

Arrêté du 08/07/2021

Arrêté du 09/07/2001
 (Parution au JO 20/07/2001)

QUELS MÉTIERS ?

La comptabilité et le conseil auprès des agriculteurs et entreprises du monde rural :

- ◆ Comptable-conseiller, conseiller de gestion, animateur-conseil, chargé de clientèle agricole en banque.
- ◆ Employeurs potentiels : centre de gestion et association de gestion et comptabilité (AGC) agricoles, cabinets comptables, établissements publics (chambre d'agriculture, DDT...), coopératives et organismes agricoles, banques avec service agricole ou entreprises du monde rural.
- ◆ Pour les exploitants ou leurs conjoints qui souhaitent s'investir davantage dans la gestion de leur exploitation.

FICHE RNCP 35924 et 2296

NIVEAU 5 et 6

DÉLIVRÉ PAR LE
 MINISTÈRE DE
 L'ENSEIGNEMENT
 SUPÉRIEUR ET DE LA
 RECHERCHE

POURSUITE D'ÉTUDES

- ◆ Master Management de projet et d'affaire du CNAM

PUBLIC CONCERNÉ ET CONDITIONS D'ADMISSION

- ◆ Accessible par la voie de l'apprentissage aux candidats post bac jusqu'à 29 ans révolus* ayant signé un contrat d'apprentissage avec un employeur du secteur professionnel.

*Limite d'âge non applicable dans certains cas (art. L6222-2 du Code du travail)

- ◆ Accessible en formation professionnelle continue aux candidats engagés dans la vie professionnelle ou aux demandeurs d'emploi avec 1 an d'activité professionnelle à temps plein.

Avant l'entrée en formation, les candidats doivent justifier :

- ◆ Soit détenir un BTSA : ACSE, Productions Animales, Technologies Végétales, Viticulture Œnologie, productions aquacoles, agriculture des régions chaudes, Productions Végétales, Comptabilité ou Banque.
- ◆ Soit sur décision de la DRAAF pour un diplôme ou un titre homologué de niveau au moins équivalent et de spécialité voisine.
- ◆ Soit l'équivalent d'1 année d'activité professionnelle à temps plein dans un emploi en rapport direct avec le contenu et le niveau du diplôme.
- ◆ Soit l'équivalent de 3 années à temps plein dans un autre emploi.

Ils doivent satisfaire aux évaluations de positionnement organisés par le centre.

ORGANISATION de la FORMATION

Apprentissage	Formation continue
<ul style="list-style-type: none"> ◆ Rémunération assurée par l'employeur, comprise entre 50 % et 100 % du SMIC selon l'âge et l'année de formation de l'apprenti. ◆ Possibilité d'obtenir différentes aides en fonction de sa situation (aide au permis, aides régionales, cartes d'étudiants des métiers...). ◆ Les frais d'inscription à la licence CNAM restent à la charge du candidat selon les tarifs en vigueur. 	<p>Selon la situation du candidat :</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ La rémunération au titre de la formation professionnelle est possible : France Travail selon la réglementation en vigueur. ◆ Le coût de la formation peut être pris en charge en partie ou totalité par France Travail, Transition Pro, le CPF et les organismes concernés selon la réglementation en vigueur.

DURÉE

- ◆ De septembre à août.
- ◆ Durée au centre : 560 heures réparties sur 16 semaines.
- ◆ En entreprise : 36 semaines (dont 5 semaines de congés payés)
- ◆ Avec des alternances par période 2 semaines au centre et 2 à 4 semaines en entreprise pour les alternants (apprentissage & contrat de professionnalisation).
- ◆ Les temps en entreprise prennent en compte les périodes de fortes activités liées aux opérations comptables.



APPRENTISSAGE OU
 FORMATION CONTINUE
 EN 1 AN

ADMISSION SUR DOSSIER
 ET ENTRETIEN
 INDIVIDUEL DE
 POSITIONNEMENT

POSSIBILITÉ DE
 RESTAURATION ET
 D'HÉBERGEMENT
 SUR DEMANDE

RÉSULTATS



OBJECTIFS

- ◆ Maîtriser l'analyse et le fonctionnement d'une entreprise agricole.
- ◆ Mettre en œuvre une stratégie de développement en s'appuyant sur ses compétences en comptabilité, gestion, droit et fiscalité dans le milieu agricole.
- ◆ Former et qualifier des managers en organisation en capacité de gérer des projets, en intégrant des dimensions contractuelles, juridiques et de contrôle financier.

CONTENU de FORMATION

Cette formation professionnelle s'appuie sur l'étude de nombreux cas concrets :

- ◆ Les opérations comptables de l'enregistrement des écritures à l'élaboration du résultat et du bilan comptable.
- ◆ Les déclarations fiscales et sociales d'une exploitation agricole.
- ◆ L'analyse globale à partir de documents spécifiques à l'exploitation.
- ◆ La participation au développement du service.
- ◆ Le management : processus et organisation de l'entreprise.
- ◆ La formation en milieu professionnel.

ÉVALUATION - VALIDATION

Certificat de spécialisation (CS) « Technicien-conseil en comptabilité et gestion agricoles »	Licence « Gestion des organisations » (Droit, gestion, management)
<ul style="list-style-type: none"> ◆ Le diplôme est composé de 4 UC* : <ul style="list-style-type: none"> ◇ UC1 : Comptabilité ◇ UC2 : Fiscalité ◇ UC3 : Analyse globale ◇ UC4 : Communication ◆ Et d'un rapport d'analyse globale d'entreprise agricole. <p>Le CS est attribué à tout candidat ayant obtenu les 4 UC qui composent ce diplôme.</p> <p>Ces différentes UC sont attribués aux apprenants ayant satisfait aux évaluations certificatives organisées par l'équipe pédagogique au cours de la formation et validées par un jury permanent officiel, composé de professionnels et d'enseignants.</p> <p><i>* Unité Capitalisable</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Le diplôme est composé de 11 UE* ◆ dont 1 rapport d'expérience professionnelle. <p>Ces différentes UE sont attribuées aux apprenants ayant satisfait aux évaluations certificatives organisées par l'équipe pédagogique au cours de la formation.</p> <p>Le diplôme est délivré par le Cnam après validation par un jury national.</p> <p><i>* Unité d'Enseignement</i></p>

FORMATION DOUBLE
DIPLOMANTE:

CERTIFICATION DE
SPÉCIALISATION
+
LICENCE

UNE FORMATION
PROFESSIONNALISANTE
RÉALISÉE AVEC LA
PARTICIPATION
D'INTERVENANTS
EXTÉRIEURS SPÉCIALISÉS
DANS LEURS DOMAINES.

CETTE FORMATION MET À
DISPOSITION DES
EMPLOYEURS, DES
PERSONNELS
OPÉRATIONNELS SUR LE
TERRAIN CAPABLES
D'ASSURER LA TENUE
COMPLÈTE D'UN DOSSIER
AGRICOLE ET PORTEUR
D'UN PORTEFEUILLE
AGRICOLE.



CETTE FORMATION A UNE
APPROCHE MÉTIER
PAR LA PRATIQUE ET
PERMET DE RENFORCER
SES COMPÉTENCES
EN GESTION.

TARIF

APPRENTISSAGE :
FINANCEMENT PAR LES
OPCO.

FORMATION CONTINUE
SUR DEMANDE.

CFAA du Doubs
CFPPA de Chateaufarine
10 rue François Villon
25000 Besançon
Tél : 03 81 41 96 40
cfa.doubs@educagri.fr
cfppa.chateaufarine@educagri.fr
chateaufarine.educagri.fr

Site internet



Responsable de formation

Mélanie Brossard
melanie.brossard@educagri.fr

Pour les personnes en situation
de handicap, contacter :
refhandi.chateaufarine@educagri.fr



COFINANCÉ
PAR L'UNION
EUROPÉENNE

